



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 05/2021
AU CONSEIL COMMUNAL**

Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Henok Gyger, intitulé : "Barrières sans ceintures de sécurité !"

Séance de la commission ad hoc

Date	Mardi 23 mars 2021 à 18h30
Lieu	Salle Aula du Clos – Collège du Clos – 3ème étage

Vevey, le 1^{er} mars 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport a pour but de répondre au postulat « Barrières sans ceintures de sécurité ! » déposé le 7 décembre 2017 par M. Henok Gyger pour le parti socialiste et directement transmis à la Municipalité pour réponse.

2. Rappel du postulat

Le signataire sollicitait la Municipalité d'étudier la possibilité du remplacement des barrières sur les trois passerelles existantes au dessus de la Veveyse perpendiculaire à l'avenue de Gilamont et d'effectuer une analyse du quartier afin de pister les autres failles sécuritaires qu'il pourrait y avoir.

3. Réponse de la Municipalité au postulat

Après une rapide analyse, il ressort que les garde-corps des trois passerelles traversant la Veveyse depuis l'Avenue de Gilamont, au nord de l'Avenue de Corsier, ne répondent plus aux normes actuelles. En effet, les traverses horizontales des garde-corps des passerelles, comme illustré sur l'image ci-contre, sont escaladables et peuvent, comme le relève le postulant, représenter un danger, respectivement un risque de chute notamment pour les enfants.



Afin de réduire au maximum ce type de risque et répondre à la base normative actuelle (norme SN 640 568 « Sécurité passive dans l'espace routier - Garde-corps » de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) et normes SIA 358 de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes), la Ville a procédé les 15 et 16 juin 2020 à la sécurisation des barrières par la pose d'un grillage dont les largeurs des mailles n'excèdent pas 4cm, comme le recommande le Bureau suisse de prévention des accidents¹. Il importe de préciser que la hauteur des garde-corps est dans la norme (100 et 110cm). Dans le cadre des inspections des ouvrages d'art de la Ville de Vevey, il a été constaté que la sécurité structurelle de la passerelle pour piétons enjambant la Veveyse sur le côté Est de la rue de Fribourg n'était plus garantie pour les usagers (Communication 22/2019 au Conseil communal) ; son accès est depuis lors interdit.

La Municipalité propose par ailleurs que la pertinence du remplacement de ces barrières soit analysée dans le cadre du futur aménagement de voies de mobilité douce le long de la Veveyse et la création d'une nouvelle passerelle sur la rivière.

S'agissant de la demande du postulant d'effectuer une analyse du quartier afin d'identifier toute autres failles sécuritaires, un bureau spécialisé a été sollicité afin de soumettre à la Ville une offre pour une analyse portant sur la sécurité des déplacements des écoliers, avec identification des points dangereux.

Avec la réalisation de la place du Marché et les problématiques de la sécurité des enfants dans la Ville en général, un plan de mobilité des écoliers étendu à l'ensemble de la ville devrait pouvoir être proposé par la Municipalité au Conseil communal. Il intégrera également les aspects sécuritaires soulevés par le postulant.

¹ Brochure technique du BPA « Garde-Corps » : www.bfu.ch/sites/assets/Shop/bfu_2.003.02_Garde-corps.pdf

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N°05/2021 du 1^{er} mars 2021, concernant la réponse au postulat de M. Henok Gyger intitulé « « Barrières sans ceinture de sécurité ! » »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de de M. Henok Gyger intitulé « « Barrières sans ceinture de sécurité ! » »

et propose de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.



Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud

Municipal-délégué : Yvan Luccarini